

**Guide
d'accompagnement
des étudiants
en situation
de handicap en
contexte de stage :
Travailler ensemble
pour leur réussite**

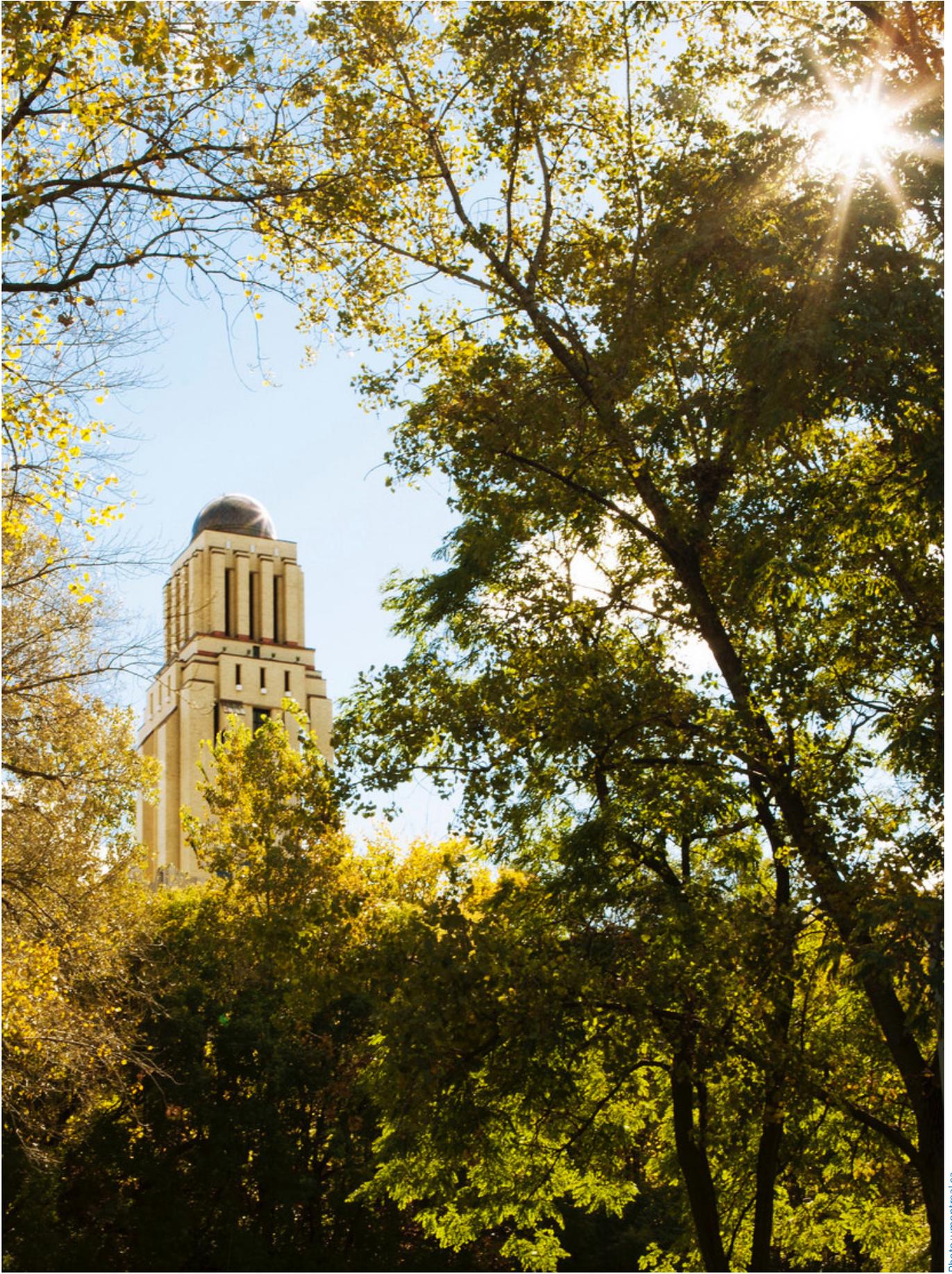


saé services aux
étudiants

Université 
de Montréal et du monde.

Table des sections

Préface	3
État des connaissances actuelles sur l'intégration des étudiants en situation de handicap (ESH) en contexte d'études postsecondaires	4
Cadre légal et enjeux relatifs à la confidentialité	5
Défis des ESH en contexte universitaire	7
Réussite des stages: responsabilité partagée entre les principaux acteurs	10
Rôles et responsabilités: actions préconisées pour chacun des acteurs	12
Conclusion	19
Bibliographie	20
Annexe A: Modèle de processus de production de handicap (PPH) et contexte de stage	21
Annexe B: Ressources internes à contacter en cas de situations problèmes ou d'urgence	22



Préface

L'accompagnement des ESH dans leurs études postsecondaires n'est pas une préoccupation récente. En effet, depuis plus d'une dizaine d'années, l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH), qui regroupe tous les conseillers et conseillères œuvrant auprès des ESH dans les universités québécoises, collecte des données sur la présence de ces étudiants au sein du réseau universitaire. Depuis 2002, les rapports annuels publiés par cette association rendent compte du nombre croissant d'ESH dans les universités québécoises (AQICESH, 2017a)¹. Cette hausse considérable résulte principalement de l'augmentation importante des nouvelles populations d'étudiants en situation de handicap, soit ceux vivant avec un handicap non visible – par exemple, troubles du spectre de l'autisme (TSA), troubles d'apprentissage (TA), troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), troubles de santé mentale (TSM). Le nombre d'ESH vivant avec un handicap dit traditionnel ou visible (ex. : handicap visuel, handicap moteur), est, quant à lui, resté relativement stable dans le temps.

La présence croissante d'étudiants en situation de handicap (ESH) à l'Université de Montréal a mis en lumière certains défis que la communauté universitaire, à l'hiver 2016, a choisi d'aborder en se mobilisant et en créant une communauté de pratique. Cette dernière, animée par des membres du personnel des Services aux étudiants de l'Université de Montréal, rassemble des représentants de toutes les facultés et écoles de l'Université. Lors des rencontres de cette communauté de pratique, plusieurs préoccupations quant aux accommodements offerts aux ESH en contexte de stage ont été exprimées.

Devant cette situation, il apparaît primordial de répondre de manière plus précise aux préoccupations inhérentes à l'intégration des ESH en contexte de stage. Un comité composé de professionnels du Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) travaillant auprès d'ESH a été constitué. Ce comité a consulté différentes sources d'information (notamment des données empiriques et théoriques issues de la littérature scientifique, ainsi que des observations réalisées dans les milieux de stage) dans le but de proposer un guide fournissant des lignes directrices pour favoriser la mise en place de mécanismes de collaboration et de communication.

Bien que s'adressant à l'ensemble des acteurs pouvant être impliqués dans l'encadrement des stages, le présent guide vise plus particulièrement les acteurs suivants : l'étudiant en situation de handicap (ESH), le coordonnateur de stage² et le conseiller du service de Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH).

¹ Si le taux moyen d'augmentation est d'environ 17% depuis 2002, il importe de préciser qu'il oscille plutôt autour de 25% depuis 2010.

² Le terme coordonnateur utilisé dans le présent guide désigne la personne au sein du département qui supervise et encadre des étudiants dans le contexte d'un stage donné. Cette personne se différencie du responsable de la formation pratique/ clinique ainsi que du superviseur dans le milieu d'accueil. Ces derniers sont toutefois visés de manière indirecte, car ils pourraient être appelés à intervenir dans certaines situations.

État des connaissances actuelles sur l'intégration des étudiants en situation de handicap (ESH) en contexte d'études postsecondaires

L'intégration des enfants en situation de handicap ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) dans les écoles primaires et secondaires s'est amorcée il y a plusieurs années, mais l'intégration de ces étudiants en contexte universitaire est relativement récente. En effet, au fil des dernières décennies, la quantité et la qualité des services déployés pour soutenir la persévérance et la réussite scolaire des EHDA ont fait en sorte que ces derniers ont pu poursuivre leur scolarité. Les établissements postsecondaires accueillent maintenant de plus en plus d'étudiants ayant des besoins particuliers et sont à la recherche de lignes directrices pour répondre à ces besoins.

Au cours des cinq dernières années, des initiatives ont été mises de l'avant afin de documenter l'état de la situation dans les établissements postsecondaires en ce qui a trait à l'intégration des ESH, au moyen d'enquêtes et de sondages. Parmi ces initiatives, notons, d'une part, la création du comité Interordres en 2012. Ce dernier a notamment eu pour premier mandat de documenter les pratiques en sondant les acteurs (conseillers au service des ESH et membres du personnel enseignant) impliqués directement auprès des ESH dans les établissements postsecondaires et d'arrimer les pratiques entre le cégep et l'université. D'autre part, Ruth Phillion et son équipe de recherche (2016a) ont également effectué une enquête visant

à évaluer la perception et les besoins des professeurs et des chargés d'enseignement quant aux ESH, particulièrement en ce qui concerne les accommodements en contexte de cours. Cette enquête fut réalisée auprès du personnel enseignant de cinq universités québécoises.

Toutes ces études ont fait ressortir l'hétérogénéité des mesures de soutien appliquées d'un établissement postsecondaire à un autre, illustrant un manque de standardisation des pratiques à adopter. De plus, la majorité des membres du personnel enseignant maintient des appréhensions quant à la manière d'aborder les ESH. Enfin, plusieurs rapportent manquer d'information et de formation quant aux particularités et aux besoins de ces étudiants.

À l'issue de ces travaux, diverses recommandations ont été émises pour mieux outiller les acteurs qui interviennent auprès des ESH en contexte postsecondaire. Le comité Interordres, dans son rapport final (publié en 2013), a indiqué comme actions prioritaires le développement des connaissances et l'implantation d'espaces de réflexion visant à établir des lignes d'intervention plus claires. Quant aux données issues des travaux de recherche menés par Phillion (2016b), elles soutiennent l'importance de déployer des efforts au niveau de l'information et de la formation, afin de rejoindre le plus grand nombre d'acteurs possible.

Il importe que les intervenants soient informés du cadre légal balisant actuellement l'intégration des ESH en contexte universitaire ainsi que des rôles et responsabilités de chacun.

De ces enquêtes ont découlé différents outils (ex.: schéma d'aide à la prise de décision) visant principalement à guider les professionnels des établissements postsecondaires quant aux mesures de soutien à offrir aux ESH. Elles ont également mené à la conception du Guide général à l'intention des professeurs et des chargés de cours de l'Université de Montréal (2016)³. Néanmoins, le contexte de stage se distinguant à plusieurs égards du contexte de classe, ces outils ne peuvent s'appliquer de manière systématique aux situations d'apprentissage au sein des stages.

Ainsi, considérant les recommandations émises par le comité Interordres et les données issues de la recherche, les objectifs du présent guide sont les suivants :

_ Rappel le cadre légal et les enjeux relatifs à la confidentialité de la situation de handicap.

_ Dégager une meilleure compréhension des défis qu'affrontent les ESH dans le contexte universitaire, en s'appuyant sur le modèle de processus de production du handicap de Fougeyrollas (1998).

_ Circonscrire les responsabilités des acteurs impliqués dans l'encadrement des ESH en contexte de stage, de manière à définir les procédures et les actions optimales à mettre en œuvre.

3 Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.bsesh.umontreal.ca/documents/ESH-Guide-f-2016_26_08_16%202016.pdf

Cadre légal et enjeux relatifs à la confidentialité

L'intégration des étudiants à l'université est soutenue par des lois et des politiques-cadres élaborées par différentes instances fédérales et provinciales (ex. : Charte canadienne des droits et libertés et Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale, professionnelle et scolaire). Plus précisément, la politique-cadre de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) sur l'intégration des personnes handicapées s'est dotée du principe suivant :

«[...] L'Université prend des mesures équitables et raisonnables pour faciliter l'accessibilité et l'intégration de ces personnes (handicapées) tant aux études universitaires qu'à la vie communautaire»

(extrait de la Politique-cadre sur l'intégration des personnes handicapées, CRÉPUQ, 1994).

S'inspirant de cette politique, l'Université de Montréal s'est également dotée d'une politique-cadre exprimant sa volonté de mettre en place des moyens pour assurer aux ESH leur intégration à l'université ainsi qu'un traitement juste et équitable, en tenant compte à la fois de leur réalité dans le milieu universitaire, de leurs besoins, de leurs droits d'avoir des chances égales de réussite et de la mission académique de l'Université⁴. Cette politique, adoptée en 2004 (puis révisée en 2016), a notamment donné naissance à la structure actuelle du service de Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH). Plus précisément, ce service est dédié à l'accompagnement des ESH qui poursuivent leurs études à l'Université de Montréal, entre autres par la mise en place d'accommodements. L'Université de Montréal soutient que, bien que les objectifs visés par les programmes d'études ne puissent être remis en question, ces accommodements peuvent constituer des moyens pour les atteindre. Tel que rapporté dans le guide à l'intention du conseiller de l'AQICESH, la notion d'accommodement et le devoir d'accommodement peuvent se définir de la manière suivante :

« Conformément à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (article 10), l'Université a une obligation juridique d'accorder des accommodements raisonnables pour assurer le droit à l'égalité. Dans le cas des personnes ayant une déficience, il y a obligation d'accommodement dans les situations où, en l'absence de telles mesures, la personne n'aurait pas une chance égale d'accomplir ce qu'elle souhaite réaliser. L'accommodement peut concerner les modes d'évaluation, les délais, les travaux de session, la passation des examens, etc. [...] Le devoir d'accommodement se réfère à l'obligation légale de faire ce qui est approprié pour éliminer la discrimination découlant d'une règle, d'une pratique ou d'un obstacle qui a ou pourrait avoir une incidence négative sur des personnes en situation de handicap⁵. »

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) s'est aussi positionnée quant à diverses règles guidant la décision d'accommodements en contexte de stage. Un guide virtuel présente et explicite ces règles (CDPDJ, 2015)⁶.

4 Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap à l'Université de Montréal: http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/adm10_25-politique-cadre_integracion_etudiants_situation_handicap.pdf

5 Tiré du site internet de l'AQICESH: <http://www.aqicesh.ca/docs/Cadre-3-d-cembre.pdf>

6 Le guide virtuel peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.cdpedj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/html/regles-accommodement.html>

En ce qui a trait à la confidentialité des données concernant les ESH, rappelons encore ici que l'Université de Montréal est encadrée par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, «Loi sur l'accès»). Ainsi, toute personne disposant d'informations au sujet d'un ESH est tenue de les garder strictement confidentielles. De plus, selon la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, tout élément au dossier d'un étudiant est protégé et ne peut être divulgué sans une autorisation préalable de sa part. Par ailleurs, il importe aussi de préciser qu'un ESH n'est pas tenu de divulguer son diagnostic ou sa problématique, car il s'agit d'une information qui pourrait entraîner sa stigmatisation.

L'obligation de confidentialité ne signifie pas pour autant qu'aucune information ne puisse être divulguée. En effet, le dévoilement des besoins ou des limitations d'un étudiant peut apparaître nécessaire dans certaines circonstances, notamment afin qu'un environnement donné (ex. : milieu de stage) puisse offrir le soutien approprié. En principe, tout dévoilement devrait être fait par l'étudiant lui-même et non par une tierce personne. À ce sujet, il semble impératif qu'il soit accompagné par le conseiller du SESH dans cette démarche afin de déterminer quelles sont les informations pertinentes à transmettre à son coordonnateur de stage. Le présent guide s'avère donc utile pour soutenir la prise de décision quant à la divulgation des besoins ou des limitations de l'étudiant advenant la nécessité d'accommodements.

Défis des ESH en contexte universitaire

Le Conseil des universités de l'Ontario (2013) rapporte cinq catégories de défis que les ESH sont susceptibles de rencontrer en contexte universitaire. Afin de préciser les types de défis potentiels en contexte de stage, nous présentons ci-dessous des exemples illustrant des obstacles pouvant affecter le processus d'intégration des ESH.

1. Défis comportementaux ou relationnels

Cette catégorie de défis renvoie aux attitudes découlant de l'expérience et des interactions avec les ESH:

- _ Mythes qui peuvent influencer les perceptions (penser que l'étudiant nommera d'emblée ses difficultés ou qu'il sera nécessairement disposé à nommer ses difficultés)
- _ Manque d'information sur les droits et les obligations des milieux de travail/sur les droits ou les obligations des ESH
- _ Tendance à mettre l'accent sur les limitations en lien avec la situation de handicap plutôt que sur les ressources de l'étudiant.

2. Défis organisationnels ou structurels

Cette catégorie de défis comprend les politiques ou les pratiques faisant partie des structures sociales et administratives d'une organisation ou d'une instance. Ces politiques ou pratiques peuvent, ou non, désavantager une personne en situation de handicap:

- _ Régime d'études à temps plein
- _ Procédures administratives comprenant plusieurs étapes
- _ Manque de précision des compétences transversales dans le référentiel
- _ Modalités d'évaluation uniformes
- _ Absence d'une personne-ressource pour les ESH

3. Défis relatifs à la communication et à l'accès à l'information

Ces défis sont principalement associés à la manière d'exploiter l'information orale ou écrite:

- _ Uniformité de la documentation/ de la prise de notes
- _ Uniformité des moyens de communication
- _ Manque de clarté ou surabondance d'information

4. Défis relatifs aux technologies

Ces défis renvoient à l'utilisation d'outils techniques et technologiques servant à accomplir certaines tâches:

- _ Manque d'encadrement sur le plan du soutien informatique (implantation, installation de logiciels, etc.) en lien avec la situation de handicap et manque de formation (utilisation adéquate des outils)
- _ Difficulté d'utilisation d'un outil essentiel à une compétence disciplinaire
- _ Inaccessibilité des outils de travail permettant de s'adapter aux besoins informatiques des ESH (accessibilité des bases de données, des systèmes de téléphonie, des vidéoconférences, etc.)

5. Défis architecturaux ou physiques

Ces défis renvoient aux conditions physiques de l'environnement:

- _ Milieu de stage éloigné du domicile
- _ Absence de rampes d'accès
- _ Absence d'espace de travail exempt de sources de distraction
- _ Absence de commodités adaptées (accès aux installations d'hygiène ou de restauration, etc.)

Pour chaque catégorie de défis précédemment énoncés, chaque obstacle pourrait être remplacé par un facilitateur si la situation est analysée sous l'angle du modèle de processus de production du handicap de Fougeyrollas (1998). Selon ce modèle, la situation de handicap est considérée comme le fruit d'une interaction complexe entre les caractéristiques de la personne et celles de l'environnement dans lequel elle se réalise, plutôt que comme une caractéristique qui lui est propre. Pour cette raison, il est de mise de parler de *situation de handicap plutôt que de handicap*. Une brève explication des composantes de ce modèle est disponible à l'annexe A.

De plus, précisons que les situations de handicap, tout comme les obstacles, peuvent être visibles ou non visibles. Par exemple, l'absence d'une rampe d'accès dans un milieu peut être facilement observable alors qu'une règle ou une procédure peuvent, à l'insu de l'étudiant et des intervenants, constituer un défi. Notons également que certains défis comportementaux ou relationnels peuvent provenir des acteurs impliqués dans le contexte de stage. Par exemple, un étudiant pourrait tenir pour acquis qu'il sera d'emblée stigmatisé par son coordonnateur de stage s'il l'informe de ses besoins dès le départ. À l'inverse, un coordonnateur de stage pourrait tenir pour acquis que l'étudiant sera en mesure de faire part de ses besoins particuliers ou de divulguer la nature de sa situation de handicap.

Ces cinq catégories de défis fournissent un portrait des situations susceptibles de survenir en milieu de stage. Nous verrons, dans les deux prochaines sections, comment les principaux acteurs visés dans ce guide peuvent minimiser les obstacles à l'intégration en saisissant bien leur rôle respectif et les actions spécifiques à entreprendre pour l'assumer.



Réussite des stages : responsabilité partagée entre les principaux acteurs

En contexte de stage, l'ESH doit s'engager activement dans son projet. Il occupe un rôle central dans la démarche de recherche de solutions pour faire face aux défis qui se présentent. Le milieu et ses intervenants, quant à eux, ont la responsabilité de favoriser l'intégration des ESH en atténuant ou en palliant les défis que pose l'environnement dans lequel évolue l'étudiant, et ce, dans un esprit d'ouverture, d'équité et de respect des exigences d'un programme ou d'une profession. Cela requiert donc une collaboration étroite des acteurs afin qu'ils partagent le même objectif, celui de surmonter les défis. Plus précisément, il s'agit

d'une responsabilité répartie entre trois principaux groupes d'acteurs impliqués dans le projet de stage :

- 1) l'étudiant lui-même et son entourage
- 2) le conseiller SESH et ses collaborateurs (les professionnels du CÉSAR)
- 3) le coordonnateur du stage et ses collaborateurs dans le milieu d'accueil.

La figure 1 illustre cette collaboration en indiquant, pour chaque acteur, le rôle principal qu'il doit jouer afin de diminuer l'impact des défis dans un contexte de stage.

Compte tenu de l'augmentation importante d'ESH dans les universités québécoises, de la diversité des profils et de la complexité des situations

à affronter, il importe que les acteurs concernés par la réussite de ces étudiants travaillent de concert et s'entendent sur des lignes directrices à adopter. Chacun a un rôle à assumer à chacune des trois étapes inhérentes d'un stage, soit la préparation, la réalisation et la rétrospective, afin de favoriser l'émergence d'expériences positives, même dans le cas de non-réussite. Dans ce contexte, la mise en place d'accommodements et de mesures pour faciliter l'intégration constitue un processus continu plutôt qu'une fin en soi, un processus envisagé comme un cycle (voir la figure 2) pouvant aboutir à différents scénarios.

Figure 1 : Relation entre les trois principaux acteurs impliqués dans le projet de stage

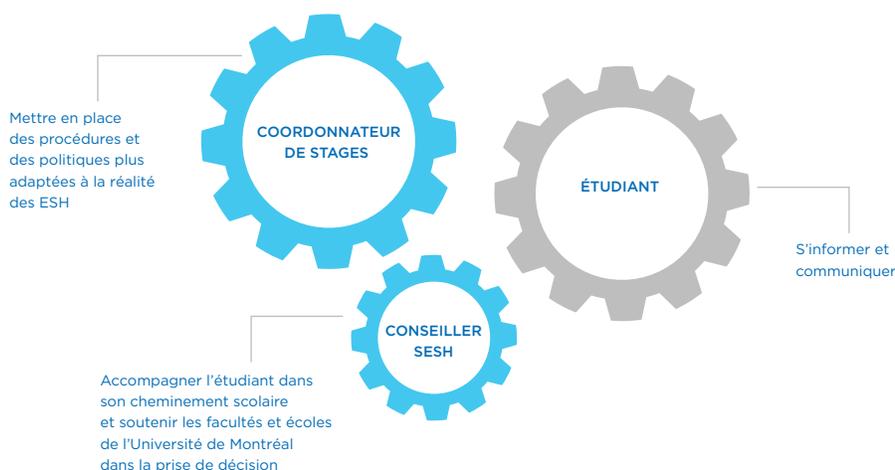
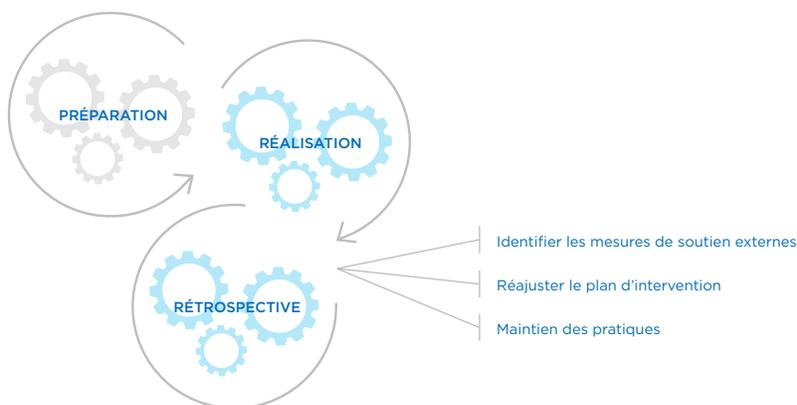


Figure 2 : Processus d'intégration des ESH et mise en place d'accommodements



À la première étape, soit la préparation, l'ESH et son conseiller SESH identifient les défis à relever et les mesures éventuelles d'accommodements requises pendant le stage. Cette étape consiste surtout à prévoir les problèmes potentiels et les solutions pouvant s'appliquer au contexte. Par exemple, le conseiller SESH propose au futur stagiaire une rencontre afin de les accompagner dans leur préparation. L'amorce de cette étape correspond idéalement au début du programme d'études dans le cadre du plan d'intervention élaboré par le conseiller SESH et l'étudiant. L'étape se précise avant chaque début de stage, dans un délai qui sera adapté en fonction des exigences du stage et du niveau de fonctionnement de l'ESH. C'est à ce moment que le conseiller peut faire appel, si nécessaire, au coordonnateur de stage afin de s'assurer des possibilités réelles de mise en place d'accommodements dans le milieu d'accueil. Par la suite, l'étudiant, avec sa lettre d'accommodements à l'appui, contacte son coordonnateur de stage pour la mise en place de mesures qui s'appliquent.

La deuxième étape, la réalisation, a pour objectif de mettre à l'épreuve les stratégies et les procédures prédéterminées afin d'en évaluer l'efficacité. Il peut certainement avoir été difficile, à l'étape précédente, d'anticiper toutes les situations problématiques susceptibles de survenir sur le terrain. Pour cette raison, le conseiller SESH prévoira idéalement une rencontre avec l'étudiant au mi-stage pour réajuster le plan d'intervention au besoin. Il se peut également que la situation d'un étudiant ne soit connue ni du SESH ni du département, et ce, pour diverses raisons: crainte de l'étudiant d'être stigmatisé, honte/déni vis-à-vis sa problématique, méconnaissance des services disponibles, difficulté à mesurer les impacts de sa problématique, etc. Dans ce cas, le superviseur dans le milieu d'accueil devrait aviser le coordonnateur de stage, qui pourra diriger l'étudiant vers le SESH.

La troisième et dernière étape, la rétrospective, consiste en général en une rencontre entre l'ESH et son coordonnateur de stage, réalisée selon la procédure en vigueur à la faculté ou au département. À la suite de cette rencontre, l'étudiant dresse un bilan avec son conseiller SESH pour dégager ses forces, mais aussi les éventuels défis qu'il pourrait rencontrer lors d'un prochain stage, le cas échéant. Le rôle du coordonnateur de stage à cette étape est surtout de sensibiliser l'ESH à l'importance de recourir à son conseiller SESH, puisque ce dernier pourra faire appel, au besoin, aux services offerts à l'Université de Montréal (voir la liste des services à l'annexe B).

Rôles et responsabilités : actions préconisées pour chacun des acteurs

Bien qu'un cadre légal balise habituellement l'intégration des ESH en contexte d'études universitaires, la multitude d'acteurs impliqués lors des stages ainsi que le manque de lignes directrices spécifiques à ce contexte soulèvent l'importance d'établir des procédures claires ainsi que des actions préventives et spécifiques visant à préciser les rôles et responsabilités de chacun.

Nous préconisons ici des actions pour chacune des étapes du stage et des personnes visées dans ce guide. D'une part, des actions générales sont suggérées dans une perspective de prévention ; elles s'adressent à l'ensemble des étudiants, avec ou sans situation de handicap. D'autre part, nous proposons des actions spécifiques visant principalement à répondre à deux types de situations fréquentes :
1) les **ESH qui sont inscrits au SESH**, préalablement au stage,
2) les **ESH qui ne sont pas inscrits au SESH**, mais qui le seront en cours de stage.

Rôles et responsabilités de l'ESH

Prévoir et s'outiller

Quelques incontournables ! ⁷

- _ Obtenir et consulter les documents explicatifs préparatoires
- _ S'informer sur les milieux de stage et les tâches à réaliser
- _ Acquérir de l'expérience significative (ex. : travail, bénévolat...)
- _ Prendre les moyens requis pour développer les habiletés de communication
- _ Optimiser ses compétences en planification/organisation (gestion des priorités)
- _ Utiliser des stratégies de gestion du stress
- _ Demander des services de mentorat professionnel
- _ Définir et comprendre son rôle
- _ Planifier des actions pour remédier aux difficultés envisagées
- _ Prévoir les défis académiques et professionnels (complexité, ampleur des tâches, rythme, etc.)
- _ Envisager l'accommodement comme un processus et non une fin en soi et accepter que, certaines fois, la solution puisse être imparfaite

⁷ La plupart s'appliquent également à l'ensemble des étudiants de manière générale.

Actions spécifiques des ESH – Étudiants inscrits au SESH

PRÉPARATION

- _ Rencontrer le coordonnateur de stage avant le début de chaque stage afin d'avoir suffisamment d'information pertinente en lien avec ce stage et les défis qui lui sont propres
- _ Prendre rendez-vous avec le conseiller du SESH
- _ Fournir suffisamment d'informations pertinentes au conseiller SESH pour que ce dernier puisse déterminer les mesures d'accommodement à mettre en œuvre (ex.: guide du stagiaire, exigences particulières du stage)
- _ Remettre la lettre d'accommodements spécifique au contexte de stage au coordonnateur de stage afin de discuter de ses besoins en tant qu'ESH et de valider la mise en place des accommodements dans le milieu d'accueil
- _ À la demande d'une des parties concernées (étudiant, conseiller SESH, coordonnateur de stage), participer à une rencontre tripartite (étudiant, SESH, coordonnateur de stage) afin de valider les défis et les pistes de solutions à mettre en place pour le stage

RÉALISATION

- _ Avant le stage ou la première journée du stage, valider avec le superviseur dans le milieu d'accueil les modalités entendues (accommodements, tâches, responsabilités, moyens d'évaluations, horaire, etc.)
- _ En cas de difficultés en cours de route, en discuter avec son superviseur dans le milieu d'accueil
- _ En cas de conflits, faire appel au coordonnateur de stage et, au besoin, au conseiller SESH
- _ À la demande d'une des parties concernées (étudiant, conseiller SESH, coordonnateur de stage), participer à une rencontre tripartite (étudiant, SESH, coordonnateur de stage) afin de valider les défis et les solutions à mettre en place pour répondre à la situation particulière

RÉTROSPECTIVE

- _ Demander une rencontre de suivi avec le conseiller SESH pour discuter de son évaluation de stage
- _ Identifier ses forces, ses défis et les solutions à prévoir pour le prochain stage
- _ Au besoin, contacter les services appropriés en fonction de ses projets futurs et de ses défis (recherche de stage, recherche d'emploi, soutien à l'apprentissage, soutien psychologique, etc.)

Rôles et responsabilités du coordonnateur de stage ou du responsable de la formation pratique / clinique

Informier et orienter

Quelques incontournables !⁸

- _ Ajouter au plan de cours et au guide de stage une note mettant de l'avant l'importance, pour tout ESH, de s'identifier et de faire connaître ses besoins au SESH
- _ Rendre accessibles les guides de stage ou tout autre outil concernant les stages sur le site Internet de la faculté ou du département
- _ Lors des séances d'information, inviter les ESH ou les étudiants éprouvant des difficultés à rencontrer le coordonnateur de stage afin d'exposer leurs besoins et leurs défis (en assurant le respect de la confidentialité)
- _ Distinguer clairement les compétences transversales des compétences disciplinaires
- _ Expliciter les compétences transversales à l'aide d'indicateurs précis
- _ Énoncer clairement les modalités en cas d'échec et de reprise d'un stage (nombre de reprises de stage autorisé, personnes autorisant la reprise, etc.)

Actions spécifiques visant les ESH

PRÉPARATION

Étudiants inscrits au SESH

- _ Si possible, avant que le milieu de stage ne soit déterminé:
 - _ rencontrer l'étudiant afin de discuter des compétences à acquérir au cours du stage, des milieux de stages envisagés / possibles et des défis rencontrés; s'assurer que l'étudiant possède une lettre d'accommodements spécifique au stage
- _ Identifier les moyens pour favoriser la mise en œuvre des accommodements ou des mesures de soutien qui s'appliquent
- _ En cas de situation complexe ou de questions, contacter le conseiller du SESH
- _ À la demande d'une des parties concernées (étudiant, conseiller SESH, coordonnateur de stage), participer à une rencontre tripartite (étudiant, SESH, coordonnateur de stage) afin de valider les défis et les pistes de solutions à mettre en place pour le stage

8 La plupart de ces incontournables visent également l'ensemble des étudiants.

RÉALISATION

Étudiants non inscrits au SESH

- _ Rencontrer l'étudiant rapidement afin de faire le point et de déterminer la nature de ses difficultés
- _ En cas de besoins particuliers, diriger l'étudiant vers le SESH, qui pourra l'orienter vers le ou les professionnels appropriés

Étudiants inscrits au SESH

- _ Demander au superviseur dans le milieu d'accueil une rétroaction rapide au sujet de l'intégration de l'étudiant – si possible, avant l'évaluation de mi-stage
- _ À la suite de la rétroaction de ce superviseur, solliciter le conseiller SESH, advenant une situation problématique, de façon à réajuster le plan d'intervention
- _ Advenant un réajustement du plan d'intervention, aviser le superviseur dans le milieu d'accueil afin que les modifications soient apportées dans le milieu
- _ Effectuer un suivi périodique (étudiant et coordonnateur de stage).
Par exemple: être disponible pour l'étudiant tout au long de son stage

- _ En cas de problème majeur (étudiant identifié ESH au préalable ou durant le stage):
 - _ Rencontrer l'étudiant rapidement afin de faire le point et de déterminer la nature de ses difficultés
 - _ Diriger l'étudiant vers le SESH, qui pourra l'orienter vers le ou les professionnels appropriés, ou solliciter une rencontre tripartite avec le conseiller du SESH et l'étudiant
 - _ Avant que la situation ne se détériore, envisager un arrêt de stage

RÉTROSPECTIVE

Étudiants inscrits au SESH

- _ Relever les interventions ou les accommodements qui ont fonctionné
- _ Mettre l'accent sur les points forts de l'étudiant pour augmenter sa confiance
- _ Prévoir les nouveaux défis qui se présenteront dans un autre milieu
- _ S'informer auprès du conseiller SESH sur les accommodements qui pourraient s'appliquer tels quels et ceux qu'il faudrait ajuster au nouveau contexte de stage
- _ Diriger l'étudiant vers des ressources qui l'aideront à développer les compétences avant son prochain stage, selon qu'elles sont disciplinaires ou transversales
- _ Dans le cas d'un échec de stage, identifier la nature exacte des difficultés avant la reprise de stage
- _ Pour l'étudiant ayant échoué, s'assurer de mettre en place des conditions qui viseront à préciser les attentes et à diminuer sa crainte de revivre un échec
- _ Sensibiliser l'étudiant à l'importance de demander à son conseiller SESH de l'aider à choisir les services appropriés en fonction de ses projets futurs et de ses défis (recherche de stage, recherche d'emploi, soutien à l'apprentissage, soutien psychologique, etc.)

Rôles et responsabilités du conseiller SESH: actions préconisées

Accompagner et soutenir

Quelques incontournables !

- _ Informer l'étudiant sur l'offre de services pertinents à la préparation au stage
- _ Proposer des mesures répondant aux besoins relevés chez l'étudiant
- _ Diriger l'étudiant vers diverses ressources, selon la nature des besoins
- _ Offrir un suivi individualisé et élaborer un plan d'intervention
- _ Favoriser l'arrimage entre les différentes structures (SESH, facultés, SAÉ, etc.)

Actions spécifiques du conseiller SESH — Étudiants inscrits au SESH

PRÉPARATION

- _ Au début de son cheminement académique, sensibiliser l'ESH aux défis possibles et l'inviter à rencontrer le coordonnateur de stage de son programme
- _ Lors d'une ou plusieurs rencontres de suivi, discuter des besoins, des défis et des enjeux relatifs à la réalisation du stage (accessibilité, adaptation, intégration et maintien en stage)
Exemples:
 - _ pertinence de la divulgation
 - _ réalité du lieu de stage
 - _ validation des conditions exigées par le département
 - _ forces et limites en lien avec les exigences pédagogiques
 - _ ressources et moyens personnels ou technologiques
 - _ préparation aux solutions de remplacement possibles en cas de risque d'échec

- _ Élaborer le plan d'intervention et la lettre d'accommodements en fonction du stage
 - _ besoins d'accommodements possibles et pistes de solutions en lien avec les informations recueillies par l'étudiant sur son programme
- _ Inciter l'étudiant à rencontrer le coordonnateur de stage afin de discuter de ses besoins d'accommodements (lettre à l'appui) et de répondre à ses questions
- _ Collaborer avec le coordonnateur de stage pour la mise en place des accommodements, en tenant compte de la réalité du milieu de stage
- _ À la demande d'une des parties concernées (étudiant, conseiller SESH, coordonnateur de stage), participer à une rencontre tripartite (étudiant, SESH, coordonnateur de stage) afin de valider les défis et les pistes de solutions à mettre en place pour le stage

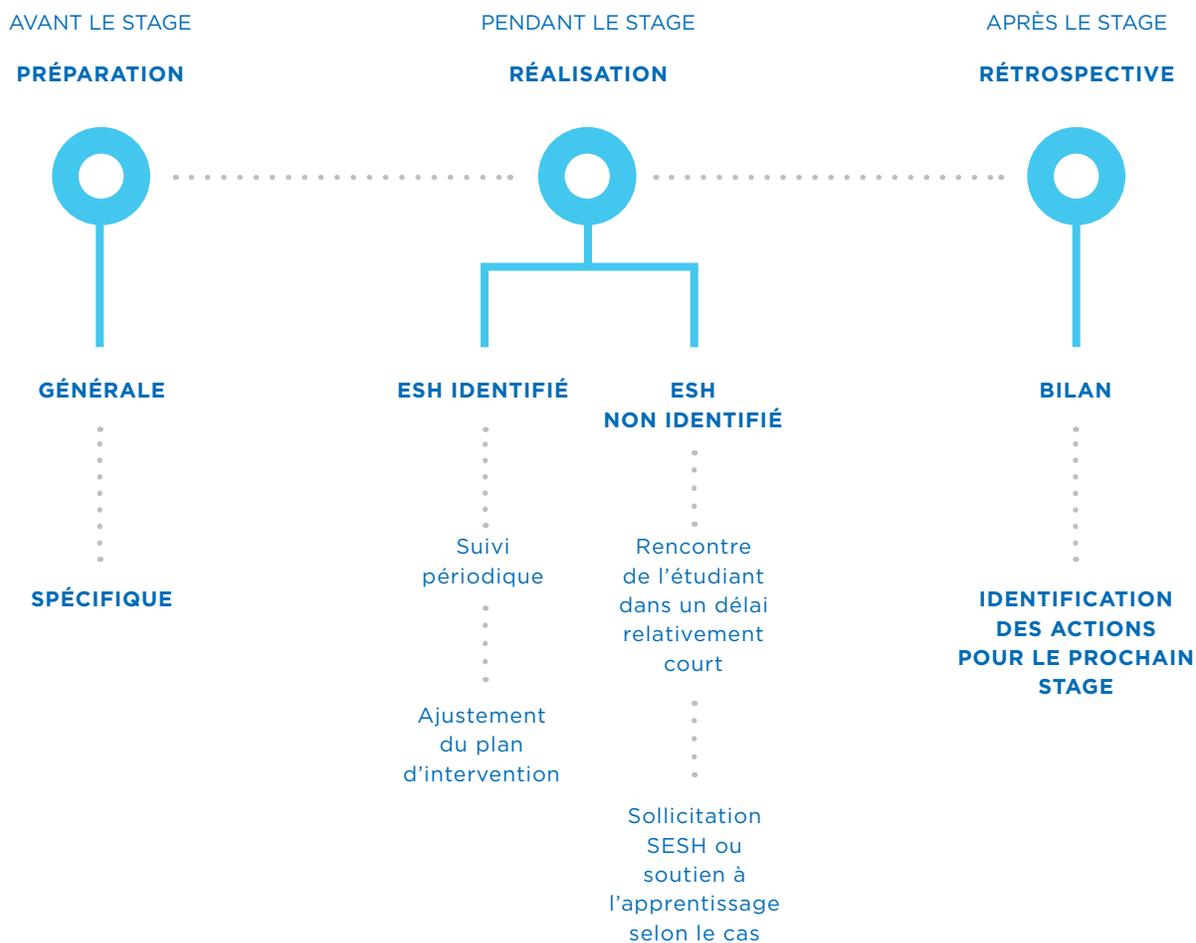
RÉALISATION

- _ Assurer la disponibilité du conseiller auprès de l'étudiant
- _ Assurer la disponibilité du conseiller auprès du coordonnateur de stage
- _ À la demande d'une des parties concernées (étudiant, conseiller SESH, coordonnateur de stage), participer à une rencontre tripartite (étudiant, SESH, coordonnateur de stage) afin de valider les défis et les solutions à mettre en place pour répondre à la situation particulière

RÉTROSPECTIVE

- _ Identifier les forces et les défis à prévoir pour le prochain stage en fonction de l'évaluation finale du stage
- _ Mettre à jour le plan d'intervention et la lettre d'accommodements en prévision du prochain stage, s'il y a lieu
- _ Au besoin, diriger l'étudiant vers les services appropriés en fonction des projets futurs de ce dernier et de ses défis (recherche de stage, recherche d'emploi, soutien à l'apprentissage, soutien psychologique, etc.)

Tableau des rôles et responsabilités: actions préconisées pour l'ensemble des acteurs



Conclusion

Un grand nombre de représentants de diverses facultés et écoles ont soulevé des questions et des préoccupations quant à la marche à suivre pour favoriser l'intégration des ESH en contexte de stage. Plusieurs ont exprimé leur manque d'information à l'égard des éléments suivants :

- _ application des accommodements;
- _ procédures claires à suivre en cas de situations problématiques;
- _ ressources à solliciter, le cas échéant.

L'objectif principal du présent guide est de fournir cette information sous forme de lignes directrices aux trois groupes d'acteurs impliqués dans l'accompagnement des ESH en contexte de stage: les ESH eux-mêmes, les coordonnateurs de stage et les conseillers SESH. Plus précisément, ce guide se veut un outil de référence professionnel qui, nous l'espérons, se révélera essentiel pour aider la communauté universitaire à mieux intervenir auprès de la clientèle ESH en contexte de stage. Dans la perspective de soutenir la réussite des étudiants, nous sommes d'avis que la persévérance scolaire passe par une meilleure connaissance et une meilleure compréhension non seulement des rôles et responsabilités des acteurs mentionnés, mais aussi des procédures à suivre ainsi que des actions concrètes et spécifiques à entreprendre.

Bibliographie

Sites Internet

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE INTERUNIVERSITAIRE DES CONSEILLERS AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (AQICESH) (2017a). *Statistiques et rapports*, [En ligne]. <http://aqicesh.ca/association-aqicesh/statistiques-et-rapports>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE INTERUNIVERSITAIRE DES CONSEILLERS AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (AQICESH) (2017b). *Cadre de référence*, [En ligne]. <http://aqicesh.ca/cadre-de-reference/presentation-191>

CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO (2013). *Comprendre les obstacles à l'accessibilité*, [En ligne]. <http://www.uottawa.ca/respect/sites/www.uottawa.ca/respect/files/accessibilite-cou-comprendre-obstacles-2013-06.pdf>

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. SERVICE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (2017). *Vivre en harmonie avec sa différence au quotidien*, [En ligne]. http://www.bsesh.umontreal.ca/vivre_avec_sa_difference/

Rapports, articles, guides

COMITÉ INTERORDRES (2013). *Intégrer les nouvelles populations étudiantes en situations de handicap aux études supérieures: mission possible!*, septembre 2013. [Rapport].

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CRÉPUQ) (1994). *Politique cadre sur l'intégration des personnes handicapées*, 31 mars 1994. [Rapport].

FOUGEYROLLAS, P. (1998). «La classification québécoise du processus de production du handicap et la révision de la CIDIH», *Les cahiers du CTNERHI*, no 79-80, p. 85-103.

FOURNIER, A.-L., R. PHILION et I. QUIRION (2015). *Préparer les étudiants en situation de handicap à leurs stages: travailler en amont et en équipe!* Webinaire diffusé par le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES), 26 février 2015.

MACÉ, A.-L., et F. LANDRY (2012). *Efficacité des mesures de soutien chez les populations émergentes au niveau postsecondaire: ce que la recherche nous dit!*, [En ligne]. http://www.uquebec.ca/capres/Publications/Projetinterordre/Volet-2/revue_litterature_Volet-2.pdf

PHILION, R. BOURASSA, M., LANARIS, C. et C. PAUDEL (2016a). *Guide de référence sur les mesures d'accompagnement pouvant être offertes aux étudiants en situation de handicap en contexte universitaire*, [En ligne]. http://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Guide_Accommodements_Philion_UQO_02-09-2016.pdf

PHILION, R., M. DOUCET, C. CÔTÉ, M. NADON, N. CHAPLEAU, L. LAPLANTE et I. MIHALACHE (2016b). «Les représentations de professeurs quant à l'intégration des étudiants en situation de handicap: quels défis se posent, quelles mesures s'imposent?», *Éducation et francophonie*, vol. 44, no 1, p. 215-237.

SEVERANCE, T. A. et P. J. STARR (2011). «Beyond the Classroom Internships and Students with Special Needs», *Teaching Sociology*, vol. 39, no 2, p. 200-207.

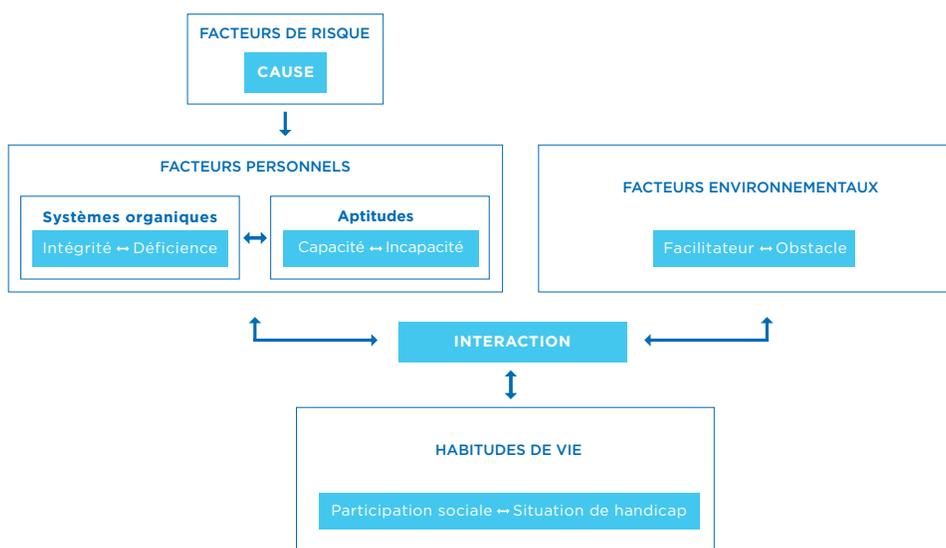
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2016). *Le défi de l'intégration de l'intégration des étudiants en situation de handicap: Guide général à l'intention des professeurs et des chargées de cours*.

Annexes

Annexe A

Modèle de processus de production de handicap (PPH) et contexte de stage

Figure 1: Schéma du processus de production du handicap (Fougeyrollas, 1998)



_Facteurs personnels: variables individuelles qui caractérisent une personne, telles que son âge, son sexe, ses aptitudes et les particularités de ses systèmes organiques (altération plus ou moins importante des sens, du système nerveux ou moteur, etc.).

_Facteurs environnementaux: structures facilitant ou faisant obstacle au déplacement de personnes à mobilité réduite (rampe d'accès) ou flexibilité des procédures administratives (répartition différente des heures de stage, etc.).

_Habitudes de vie: interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux susmentionnés dans un contexte donné. Parmi les habitudes de vie, on trouve les activités quotidiennes que la personne accomplit (étudier, communiquer, se déplacer, se loger, etc.) afin d'assumer les responsabilités de ses rôles sociaux dans toutes ses sphères de vie (scolaire, professionnelle, familiale, etc.).

La valeur ajoutée de ce modèle est qu'il aide l'ensemble des acteurs concernés à mieux saisir la nature de leurs responsabilités quant à l'atteinte d'une participation sociale optimale des personnes vivant une situation de handicap. La réduction des défis et la mise en place de facilitateurs environnementaux apparaissent essentielles pour soutenir les ESH dans la réalisation de leur projet d'études et plus précisément dans leurs apprentissages réalisés en contexte de stage.

Annexe B

Ressources internes à contacter en cas de situations problèmes ou d'urgence

CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)

Soutien aux étudiants en situation de handicap

bsesh.umontreal.ca

514 343-7928

- _ Consultation individuelle avec un conseiller SESH
- _ Accommodements
- _ Service de transport adapté
- _ Consultation en outils adaptés

Consultation sur rendez-vous

Service de soutien à l'apprentissage

cesar.umontreal.ca/apprentissage

514 343-6736

- _ Consultation individuelle (psychologique et orthopédagogique)
- _ Évaluation neuropsychologique
- _ Ateliers de groupes

Consultation sur rendez-vous

(voir grille tarifaire pour les frais de consultation : cesar.umontreal.ca/apprentissage/consultations.htm)

Conseils carrière

cesar.umontreal.ca/emploi

514 343-6736

- _ Consultation individuelle avec un conseiller en développement de carrière
- _ Ateliers de groupe
- _ Accompagnement personnalisé sur les stratégies pour la recherche d'emploi et de stage: CV, lettre de motivation, entrevue, développement du réseau, planification de la recherche d'emploi
- _ Alerte-emploi

Consultation sur rendez-vous

Orientation scolaire et professionnelle

cesar.umontreal.ca/orientation

514 343-6736

- _ Consultation individuelle avec un conseiller en orientation
- _ Ateliers de groupe
- _ Aide à la rédaction de lettres d'intention

Consultation sur rendez-vous

(voir grille tarifaire pour les frais de consultation : cesar.umontreal.ca/orientation/consultations.htm)

Information scolaire et professionnelle

cesar.umontreal.ca/isep

514 343-6736

- _ Consultation individuelle avec une conseillère en information scolaire
- _ Aide pour préciser les étapes en vue d'un objectif de carrière
- _ Information sur les stratégies d'admission, programmes d'études et perspectives d'emploi

Service sans rendez-vous

(voir grille tarifaire pour les frais de consultation : cesar.umontreal.ca/isep/consultations.htm)

Centre de communication écrite

cce.umontreal.ca

514 343-5955

- _ Centre d'aide en français (pour francophones et non-francophones)
- _ Ateliers de groupe
- _ Consultation individuelle
- _ Tests de français

Consultation individuelle sur rendez-vous

(voir le site web pour information sur les tarifs)

CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Consultation psychologique

514 343-6452

- _ Consultation psychologique
- _ Ateliers de groupe
- _ Consultation d'urgence Ligne 1PSY (1779) réservée aux employés

Consultation sur rendez-vous

(voir grille tarifaire pour les frais de consultation : cscp.umontreal.ca/nousjoindre/frais.htm)

Consultation médicale

514 343-6452

- _ Urgence mineure
- _ Consultation sur rendez-vous

Gratuit pour les étudiants et le personnel de l'Université de Montréal, HEC, Polytechnique

(carte étudiante ou d'employé et carte d'assurance maladie obligatoires)

Autres services

514 343-6452

- _ Soins infirmiers
- _ Consultation nutritionnelle
- _ Consultation en physiothérapie
- _ Analyses de laboratoire

Consultation sur rendez-vous

(voir grille tarifaire pour les frais de consultation : cscp.umontreal.ca/nousjoindre/frais.htm)

Publication réalisée par le Centre étudiant de soutien à la réussite des Services aux étudiants, avec la collaboration de l'ensemble des facultés.

Comité de rédaction
Annie Boissonnault
Cécilia Hontoy-Landry
Marie-Ève Landry

Magalie Loisele
Judith Proulx
Joëlle Varin

